

Numéro 59

unineWS

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL



CÉLÉBRER
trente ans de vivre-ensemble

ÉTUDIER
la réalité des migrations

LUTTER
contre le racisme

**Votre ticket
pour demander asile**

Neuchâtel, terre d'accueil

En 2020, le canton de Neuchâtel devait célébrer les trente ans de sa politique d'intégration multiculturelle. Las, comme partout, un virus pandémique est venu jouer les trouble-fêtes. La commémoration s'est donc étendue sur deux ans, l'occasion de vous faire découvrir, dans cet UniNEws, comment l'Université de Neuchâtel contribue, par ses recherches et ses initiatives, à la cohésion multiculturelle si chère à ce coin de pays.

Ainsi à l'automne 2021, à l'enseigne de NeuchâToi, se jouera « Bienvenue à Heimatland ! », un événement théâtral immersif concocté dans le cadre du Théâtre de la Connaissance. Le temps d'une soirée, le public sera invité à se mettre dans la peau d'un-e migrant-e. Alliant jeux de rôles, réflexion en groupes et échanges avec des spécialistes de la migration, cette performance inédite, inspirée de recherches interdisciplinaires menées à l'UniNE, vise à élargir la réflexion autour d'une thématique très actuelle.

Vous verrez également au fil de ces pages, comment le canton de Neuchâtel, par son engagement politique et citoyen, est devenu pionnier en matière d'intégration, même si le vivre-ensemble ne va pas toujours de soi et suscite bien des interrogations. Sans passeport suisse, comment se faire accepter par la communauté de son nouveau lieu de résidence ? A quelles exigences doivent répondre celles et ceux qui désirent acquérir la nationalité suisse ?

Dans ce même canton, la volonté de sensibiliser les personnes nouvellement établies à leur environnement politique existe depuis des années. En 2009, elle s'est traduite par la réalisation d'une Charte de la citoyenneté, dont l'un des artisans nous raconte la genèse. On y apprend la notion de république laïque et démocratique, ainsi que les droits et devoirs civiques qui en découlent. Saviez-vous à ce propos que Neuchâtel et le Jura sont les seuls cantons à octroyer le droit de vote aux étrangères et étrangers, jusqu'au niveau cantonal, et pas uniquement à l'échelle communale ?

Si l'exercice des droits civiques concerne les adultes, il n'est jamais trop tôt pour parler d'intégration dès le plus jeune âge. En Suisse, cette dernière passe traditionnellement par l'apprentissage d'une des langues nationales. A l'heure où les enfants ayant une expérience de mobilité répétée sont en augmentation dans les écoles publiques suisses, nous verrons pourquoi il est important que ces dernières s'adaptent aujourd'hui aux réalités des nouvelles mobilités.

Dans ce numéro, nous relatons une étude comparative menée dans sept pays occidentaux qui montre que l'intégration de la population étrangère se joue plus à l'échelle régionale que nationale. On remarque alors que ce sont plus les opinions des partis politiques au pouvoir qui exercent une influence et non pas des facteurs structurels comme le taux de chômage, la part des étrangères et étrangers ou le bien-être économique de la région.

Même si la Suisse se veut ouverte et tolérante, il serait réducteur d'occulter une certaine réalité plus sombre des rapports à la population étrangère. Le racisme ou la xénophobie sont encore bien présents, sous une forme insidieuse, voire inconsciente, comme les discriminations que mettent en lumière des expériences de recherche d'emploi ou de logement.

Pas étonnant dès lors que des campagnes de sensibilisation soient nécessaires pour changer la donne. Ainsi en est-il de l'exposition « Nous et les autres », venue du Musée de l'Homme à Paris, consacrée au racisme qui a fait escale à Neuchâtel. A cette occasion, des scientifiques du Forum suisse de l'étude des migrations de l'UniNE ont apporté un éclairage helvétique sur la question du racisme en Suisse dont nous rapportons les grandes lignes.

Bonus vidéo

Visite guidée du centre administratif du *nccr – on the move*, basé à Neuchâtel, avec son directeur Gianni D'Amato



Pour les 30 ans de la politique d'intégration
multiculturelle du canton, l'UniNE invite le public
à se mettre dans la peau d'un-e migrant-e avec
« Bienvenue à Heimatland ! »



A la tête du projet, Laure Sandoz, chercheuse au *nccr – on the move*, et Nicolas Yazgi, dramaturge, ici, au milieu des comédien-ne-s qui accompagneront le public lors de l'événement théâtral.



Bonus vidéo

Petit tour dans les coulisses de
« Bienvenue à Heimatland ! »



Migration : et si vous étiez à leur place ?

Se mettre dans la peau d'un-e migrant-e le temps d'une soirée. C'est ce que propose pour sa sixième édition le Théâtre de la Connaissance avec « Bienvenue à Heimatland ! ». Alliant jeu de rôles, réflexion en groupes et échanges avec des spécialistes de la migration, cet événement inédit, qui s'inscrit dans le cadre des trente ans de la politique d'intégration du canton, aura lieu du 17 au 19 septembre dans le bâtiment de Breguet 2. Son objectif ? Encourager une réflexion critique autour de la position des personnes migrantes dans notre société et du rôle citoyen de chacun-e vis-à-vis de cette question. Le point avec Laure Sandoz, chercheuse au *nccr – on the move*, un pôle de recherche national consacré à la migration et à la mobilité, et Nicolas Yazgi, dramaturge, tous deux à la tête du projet.

Avec « Bienvenue à Heimatland ! », l'UniNE propose au public une expérience unique en son genre. Sur la base des recherches réalisées dans le cadre du *nccr – on the move* et de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) sur le thème de la gestion migratoire, Laure Sandoz et Nicolas Yazgi ont imaginé un pays fictionnel inconnu, dans lequel chaque spectatrice et spectateur devra s'immerger en incarnant le rôle de migrant-e-s de différents statuts. Les participant-e-s - une quarantaine au maximum par représentation - devront comprendre et gérer ce que l'on attend d'elles et d'eux pour pouvoir y rester. « Il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre au sens traditionnel du terme, précise d'emblée le dramaturge. C'est un événement

global, une expérience immersive, suivie d'une partie réflexive et d'une table ronde. L'immersion provoquera des réactions et des émotions au travers desquelles nous espérons amener les participant-e-s à réfléchir différemment sur le thème de la migration. »

Inspiré librement d'un concept développé par l'association bernoise ISA, spécialisée dans les migrations, le projet a été conçu pour la 5^e édition de NeuchàToi, qui célèbre les 30 ans de la politique d'intégration du canton de Neuchâtel. « C'est une réflexion autour de la gestion migratoire, mais aussi de l'intégration », précise Laure Sandoz. Une réflexion qui a ici toute son importance. Si la Suisse est devenue, depuis le début du XX^e siècle, un pays d'immigration, elle se caractérise également par une politique d'admission particulièrement restrictive pour les ressortissant-e-s non européen-ne-s : les conditions d'entrée en Suisse sont très variables et contribuent à structurer un système à plusieurs vitesses. « Comment la migration se construit-elle ? Un des objectifs de cet événement est de montrer la complexité de l'administration migratoire, poursuit Laure Sandoz. Le parcours des migrant-e-s est jalonné d'obstacles. En mettant le public en situation, nous voudrions qu'il sorte avec une opinion plus compréhensive et empathique de la migration. »

Reste que le défi est de taille. Habitué à collaborer avec des chercheuses et chercheurs pour ses pièces – c'était lui l'auteur et le metteur en scène de *Territoires* (Théâtre de la Connaissance 2018) – Nicolas Yazgi qualifie l'événement de « dispositif

expérimental » : « La pièce est basée en grande partie sur l'improvisation. Parmi les comédien-ne-s, nous avons quatre professionnel-le-s et une dizaine d'étudiant-e-s, qui représentent l'administration. Ce sont elles et eux qui accueilleront le public et veilleront au déroulement du jeu. » Pour que ce dernier se déroule au mieux, plusieurs « crashes tests » ont été organisés durant l'été, avec le concours notamment des chercheuses et chercheurs du *nccr – on the move*. « C'est une expérience fascinante, s'enthousiasme Laure Sandoz. D'habitude, nous nous adressons à des spécialistes. Dans « Bienvenue à Heimatland ! », il faut réfléchir à une autre manière de transmettre les résultats de nos recherches. Cela nous oblige à être généralistes. »

Pour Nicolas Yazgi : « Tout le défi consiste à savoir jusqu'où être réaliste, esthétique, drôle en se basant sur des situations réelles. Il y a également la question du public : comment le transformer en personnage ? C'est un grand enjeu, car nous ne savons pas ce que les interactions vont générer. »

Dans le respect des normes sanitaires qui seront alors en vigueur, les représentations auront lieu dans le bâtiment de la Faculté des sciences économiques à Breguet 2. Chaque représentation sera suivie d'un débriefing entre les participant-e-s et d'une table ronde avec des spécialistes de la migration. Des discussions et débats qui permettront d'alimenter, à terme, les recherches à venir. « C'est un nouveau champ qui est train d'émerger entre sciences et arts », conclut Nicolas Yazgi.

En savoir plus :

<https://www.unine.ch/theatre-connaissance/home.html>

L'accès aux droits civiques en signe d'ouverture

Les femmes et les hommes qui ont choisi le canton de Neuchâtel pour s'y établir ont rencontré là une terre propice aux personnes venant d'ailleurs. Avec des actes concrets, allant du droit de vote accordé aux non-Suisses jusqu'à la recherche d'une cohésion sociale dans la diversité culturelle, le territoire multiplie les signes d'ouverture.

« Au niveau suisse, c'est le canton qui confère le plus de droits civiques aux personnes étrangères », constate Flora Di Donato, professeure de philosophie du droit à l'Université Federico II de Naples, et anciennement chercheuse post-doc FNS, rattachée au Centre de droit des migrations de l'Université de Neuchâtel. Le droit de vote accordé au niveau communal aux non-titulaires du passeport helvétique remonte à 1848 déjà, complété par le droit de vote au niveau cantonal en 2000. Quant au droit d'éligibilité des personnes étrangères au niveau communal, tant sur le plan législatif qu'exécutif, il existe depuis 2007.

« Ce canton a en outre été l'un des premiers à se doter d'une loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, entrée en vigueur en 1996 et amendée en 2013 », poursuit la chercheuse. L'intégration s'y conçoit comme un processus d'adaptation réciproque entre populations suisse et étrangère, à travers la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

Origine européenne avant tout

Dans les faits, la plupart des titulaires d'un passeport étranger sont originaires d'Europe, dont une grande part reste issue de familles résidant depuis deux ou trois générations dans le canton de Neuchâtel. En ce qui concerne la migration à proprement parler, « la majorité des personnes arrivées à Neuchâtel entre 2012 et 2019 pour y vivre sont européennes (en provenance surtout de France, d'Italie, ou du Portugal ou d'Espagne) ; au-delà, elles viennent d'Amérique et d'Asie », relève pour sa part Tania Zittoun, professeure à l'Institut de psychologie et éducation, spécialisée dans les trajectoires de vie et co-auteure, tout comme Flora Di Donato, de *La fabrique de l'intégration*. Cet ouvrage résulte d'une recherche interdisciplinaire portant sur l'évolution des lois qui régissent l'accueil des personnes étrangères en Suisse, leur application et leurs conséquences sur le vécu des gens concernés.

S'il paraît évident qu'être né-e en Suisse facilite cette intégration, le fait de travailler, d'avoir des enfants en âge scolaire, de s'engager dans des activités locales (sport en équipe ou en salle, associations, activités culturelles) est perçu par le législateur comme autant d'indices de la volonté de s'intégrer pour les personnes adultes arrivant en Suisse.

S'agissant des candidatures à la naturalisation suisse, le canton de Neuchâtel veille avant tout à ce que la personne soit économiquement indépendante, qu'elle se soit acquittée de ses impôts, et qu'elle n'ait pas de signalement juridique. Reste qu'en matière de naturalisation, c'est au niveau communal que tout se décide, avec une certaine marge d'interprétation.

L'entourage consulté

A Neuchâtel, cela passe par des commissions qui examinent les candidatures. Avec des décisions parfois surprenantes, basées sur des critères qui pourraient tout aussi bien toucher des Suisses de souche. « Dans les dossiers analysés, illustre Tania Zittoun, certaines personnes ont été jugées peu intégrées si elles ont fréquemment changé d'emploi ou connu des périodes de chômage, si elles ont des impôts impayés, si elles sont 'connues de la police' – par exemple pour des problèmes liés à la circulation routière ou de voisinage, si leurs épouses portent le voile, si elles ne parlent pas assez bien la langue du Canton. Et cela, même si elles ont appris une autre langue nationale. »

De plus, tout comme dans le film culte de Rolf Lyssy *Les faiseurs de Suisses*, l'entourage a son mot à dire sur les qualités d'intégration de la personne candidate. La procédure d'obtention de la nationalité prévoit en effet que l'entourage soit consulté dans ce but. « Dans notre recherche, des amis, des animateurs, des voisins estiment que la personne est « intégrée » si elle est sympathique, polie, ponctuelle, si elle se comporte comme une Suissesse ou un Suisse », illustre Tania Zittoun.

En savoir plus :

Di Donato F., Garros E., Lavanchy A., Mahon P. & Zittoun T. *La fabrique de l'intégration*. Antipodes (2020). https://libra.unine.ch/Publications/Personne/M/Pascal_Mahon/42937
Di Donato F., *L'intégration des personnes étrangères: entre assimilation et libéralisme*, Newsletter CSDH Centre suisse de compétences pour les droits humains) No 25 , 11 mai 2015
https://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150511_Integration_Etrangers.pdf

Procédure longue et complexe

Dans son ensemble, la procédure de naturalisation reste donc longue et complexe, faisant intervenir les niveaux communal, cantonal et fédéral, avant d'aboutir à une décision. Elle peut au mieux durer dix-huit mois pour des titulaires d'un passeport européen qui ont vu le jour en Suisse. « Et jusqu'à prendre des années – voire jusqu'à dix ans pour certains dossiers compliqués que nous avons étudiés », relève Tania Zittoun. Sans oublier l'aspect financier de la procédure: pour un adulte, l'obtention du passeport coûte au minimum 1600 francs, et bien plus dès lors que la personne doit faire valider des documents, ou recourir à un-e avocat-e.

Tania Zittoun, professeure à l'Institut de psychologie et éducation est spécialisée dans les trajectoires de vie.





Des repères pour le vivre-ensemble

« Le Canton de Neuchâtel est une république démocratique, laïque, sociale, et garante des droits fondamentaux. » L'exergue qui figure en préambule de la Charte de la citoyenneté expose les valeurs des autorités qui accueillent toute personne désireuse de s'y établir. Et toutes les questions que l'on peut se poser à ce propos. Qu'est-ce qu'un État démocratique ? Qui dispose des droits politiques ? Comment se définit un État laïc ?

Mais au-delà des exemples donnant corps à ces concepts, la Charte rappelle l'importance de la tolérance dans le vivre-ensemble qu'elle prône. « Un État libéral, social, démocratique et laïc suppose que les individus qui le composent acceptent et tolèrent la diversité des opinions. Seules la tolérance et l'ouverture d'esprit peuvent assurer l'équilibre des collectivités mixtes. »

Pascal Mahon,
professeur de droit constitutionnel

Une Charte en guise de bienvenue

Depuis 2009, Neuchâtel offre de signer une Charte de la citoyenneté lors de toute nouvelle arrivée sur son territoire. Cela ne concerne pas uniquement les titulaires d'un passeport étranger, mais aussi celles et ceux qui s'établissent dans le canton en provenance d'autres régions linguistiques de Suisse. Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel, est l'un des artisans de ce texte.

Quoi de plus naturel que de confier à un spécialiste de la Constitution la rédaction d'un document qui expose aux personnes nouvellement domiciliées dans le canton les valeurs sociales propres à Neuchâtel ? Pascal Mahon était tout désigné pour la tâche, lui qui avait déjà œuvré lors de la révision de la Constitution neuchâteloise en 2000.

« Nous nous sommes inspirés de la Constitution cantonale (et aussi fédérale) pour vulgariser les principes généraux, comme ce que veut dire une république démocratique et laïque. La laïcité française est différente de celle de Neuchâtel, par exemple. Nous avons entrepris cette rédaction avec une volonté d'être compris quel que soit le parcours personnel de celle ou de celui à qui l'on s'adresse. Nous avons collaboré avec des journalistes pour nous assurer que le langage soit accessible. Et surtout, ce texte a été décliné en dix langues, représentatives des plus importantes communautés linguistiques du pays. On partage donc nos valeurs dans la langue de celle ou celui qui s'installe chez nous. »

En savoir plus :

La Charte de la citoyenneté au complet :
<https://bit.ly/36S4cut>

Changement de point de vue

L'établissement de la Charte de citoyenneté démontrait un changement de point de vue face à l'immigration. Durant les Trente Glorieuses, période s'étendant de l'après-guerre jusqu'au milieu des années 1970, l'intégration de la main-d'œuvre étrangère, bien qu'indispensable pour réaliser les chantiers et faire tourner les usines, était surtout vue comme un coût économique. « Il fallait financer l'éducation des enfants de ces familles immigrées », illustre Pascal Mahon.

Dès les années 1990 toutefois, on prend conscience de la valeur économique de cette population d'outre-frontière et la Confédération entend soutenir financièrement les mesures d'intégration prises par les cantons. Mais, dans le même temps, elle fait de l'intégration une condition pour l'octroi, voire la prolongation, d'un permis de séjour. « Pour la vérifier, il était alors proposé aux cantons de faire signer une convention d'intégration aux nouveaux arrivants, se souvient Pascal Mahon. Mais il n'était pas question pour Neuchâtel d'établir un contrat qui demandait simplement de respecter une loi. Avec la Charte, Neuchâtel se mettait en quelque sorte un peu en marge de la ligne prônée par la Confédération. Et surtout, le Canton ne faisait aucune distinction entre personnes étrangères ou suisses venues s'installer d'une autre région, linguistique, notamment. »

Un modèle pour d'autres

A cette même époque, le canton de Neuchâtel crée le poste de « Délégué aux étrangers », une nouveauté dans le pays, qui débouchera sur l'actuel Service de la cohésion multiculturelle (COSM), avec un rôle spécifique dévolu à la politique d'intégration. De même, le Canton adopte en 1996 une loi sur l'intégration, là aussi une innovation, qui deviendra en 2013 la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. « Le canton de Neuchâtel était à ma connaissance le premier à se doter d'une telle Charte de la citoyenneté, poursuit Pascal Mahon. Depuis, d'autres cantons, notamment romands, ont suivi l'exemple et mis en place des politiques d'intégration, à leur propre sauce. »

Cette ouverture vers l'altérité nationale et culturelle n'empêche toutefois pas Neuchâtel de devoir se plier à des lois fédérales (sur les étrangers et sur la nationalité) qui décrivent des notions d'intégration assez peu explicites. Or, selon ces textes, l'intégration reste une condition primordiale non seulement pour toute candidature à la naturalisation, mais aussi pour l'octroi d'un permis de séjour ou d'établissement à des ressortissant-e-s d'autres pays qui souhaitent vivre en Suisse. Parmi les critères d'intégration figurent le respect de la sécurité et de l'ordre publics, l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit, la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation, et l'encouragement et le soutien de l'intégration de la famille. Notons toutefois que la religion n'est pas mentionnée dans la liste. En clair, l'intégration est évaluée sur des critères de bonne réputation.

Enfants à mobilité répétée : le nouveau défi des écoles publiques

Qu'ils soient issus de familles hautement qualifiées ou réfugiées, les enfants ayant une expérience de mobilité répétée sont en augmentation dans les écoles publiques suisses. Quel impact cela a-t-il sur la vie en classe, les enseignant-e-s et plus généralement sur les pratiques d'enseignement et d'apprentissages ? Les écoles parviennent-elles à s'adapter aux besoins particuliers et souvent différents de ces enfants qui déménagent tous les quatre-cinq ans dans d'autres pays pour suivre leurs parents ? Professeure de psychologie socioculturelle, Laure Kloetzer et ses collègues ont exploré les défis soulevés par cette nouvelle situation, en s'immergeant dans trois écoles suisses durant dix-huit mois.

S'inscrivant dans le programme du *nccr – on the move*, ce projet de recherche exploratoire fait suite à une étude dirigée par la professeure en psychologie socioculturelle Tania Zittoun sur les familles à mobilité répétée, qui a montré que 75% d'entre elles choisissaient d'envoyer leurs enfants à l'école publique. Conséquences ? « Cette dernière accueille, aujourd'hui, en plus des enfants de familles réfugiées qui peuvent avoir un parcours compliqué, des enfants qui auraient peut-être été, il y a quelques années, scolarisés dans des écoles privées ou internationales, explique d'emblée Laure Kloetzer. Cela pose des défis nouveaux et intéressants à l'école publique. »

Des défis d'autant plus importants que, ces dernières années, la mobilité s'est accrue et les trajectoires

de mobilité se sont diversifiées. Un pourcentage croissant de familles arrivant dans le pays ont connu une mobilité répétée et ne prévoient pas forcément de s'installer définitivement en Suisse. « Quelle que soit la diversité de leurs trajectoires géographiques, de leurs statuts et de leurs ressources familiales, les enfants que l'école accueille aujourd'hui ont connu - quand ils ont eu la chance d'être scolarisé-e-s - différents systèmes éducatifs avant d'arriver en Suisse. Elles et ils parlent plusieurs langues, mais pas forcément nos langues nationales. Et, sachant que plus de la moitié des familles migrantes repartent avant cinq ans, leur avenir éducatif se profile peut-être ailleurs. » Comment dès lors l'école publique suisse, conçue initialement comme un outil d'intégration pour les enfants dont les familles entendent rester, s'adapte-t-elle à cette nouvelle réalité ? Prend-elle en compte ces nouvelles mobilités ?

Pour répondre à ces questions, Laure Kloetzer et ses collègues se sont immergées durant 18 mois dans trois écoles - deux en Suisse romande et une en Suisse alémanique -, qui accueillent des enfants de différentes nationalités du cycle 2 (correspondant aux enfants de 8 à 12 ans) : « Nous avons privilégié une approche qualitative, combinant des analyses de documents, des observations en classe ordinaire et dans les dispositifs de soutien (cours, classes d'accueil) ainsi que des entretiens avec les directions et les enseignant-e-s. »

De manière globale, il ressort de l'étude que le système éducatif suisse peine non seulement à s'adapter à ces nouvelles mobilités, mais varie aussi fortement d'un canton à l'autre, voire d'une

commune à l'autre, quand il s'agit de l'accueil des enfants à mobilité répétée.

En effet, les chercheuses ont pu constater que malgré l'accroissement de la mobilité répétée, les écoles publiques continuent à faire de la maîtrise d'une langue nationale la condition *sine qua non* de l'intégration de ces enfants. « Ces derniers sont perçus à travers ce qui leur manque pour suivre une scolarité en Suisse (la langue locale), plutôt qu'à travers leurs forces, à savoir la diversité de leurs expériences et apprentissages, et ce qu'ils peuvent apporter à l'école et à leurs camarades. La classe reste étanche aux expériences existentielles et familiales », relève la chercheuse.

Selon la politique cantonale, l'apprentissage de la langue se fait soit dans le cadre des classes ordinaires, soit dans des « classes d'accueil ». Deux approches qui ont des avantages et des inconvénients : « Si les classes d'accueil peuvent nuire aux chances de réussite scolaire à long terme en réduisant les attentes académiques des enfants mobiles non natifs, elles peuvent aussi être utilisées comme des *tiers espaces* qui offrent une liberté pédagogique aux enseignant-e-s dévoué-e-s, potentiellement bénéfique pour les enfants. » A ce sujet, les chercheuses ont rencontré des enseignant-e-s motivé-e-s et engagé-e-s. Toutefois, elles ont observé que leurs initiatives personnelles (enseignement personnalisé, valorisation des expériences familiales, etc.) n'étaient malheureusement ni partagées institutionnellement ni suffisamment encouragées. « La formation initiale ne prépare pas non plus les enseignant-e-s à la réalité

En savoir plus :

Kloetzer L., Clarke-Habibi S., Mehmeti T., Zittoun T. :

Welcoming mobile children at school: institutional responses and new questions, in European Journal of Psychology of Education (2021): <https://bit.ly/3kypXal>

de la migration en Suisse, notamment de la mobilité répétée et du plurilinguisme dans les milieux scolaires suisses. L'école et la formation pédagogique restent prisonniers d'un biais de sédentarité. »

Enfin, qu'il s'agisse d'intégration dans des classes ordinaires ou d'accueil, de fortes inégalités ont été observées entre cantons. Selon la politique en place, les enfants n'auront pas accès aux mêmes dispositifs de soutien. Par exemple, « les petites communes n'ont pas toujours les effectifs requis pour ouvrir une classe d'accueil », relève Laure Kloetzer. « L'avenir de ces enfants résulte donc en partie d'une loterie géographique. »

Bien que limitée dans le temps et dans l'espace, cette étude donne déjà un bon aperçu des réponses du système éducatif suisse en matière d'intégration. « Pour l'approfondir, il aurait également fallu s'intéresser à la perspective des enfants et des familles, ce qui n'a pas pu être fait par manque de temps », regrette un peu Laure Kloetzer. Si elle pose un regard critique sur les politiques en place, l'étude soulève avant tout de nombreuses questions, qui sont autant d'invitations pour les écoles publiques à remettre en question certaines hypothèses de base sur les finalités qui sous-tendent l'apprentissage et l'enseignement.



Laure Kloetzer,
professeure de psychologie socioculturelle

A woman with dark hair, wearing a red cardigan over a dark top, is leaning her arms on a wall constructed from large, interlocking blue and white blocks. She is looking towards the camera with a slight smile. The background shows an office environment with a white desk, a potted plant, and a bulletin board with various notices and a poster. The poster on the bulletin board is titled "Mosaïque UNINE" and contains text in French, including "Même si ce n'est pas, faites partie de la magnifique mosaïque UNINE qui rassemble spirituellement toutes les nations 2020..." and "Envoyez-nous votre plus beau portrait!".

Anita Manatschal,
professeure en analyse de politiques migratoires

L'intégration est plutôt une affaire de régions

Les cantons, en raison du fédéralisme, ont toujours joué un rôle majeur dans la politique d'intégration de la Suisse. Cette importance des régions s'observe également dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord, comme le note Anita Manatschal, professeure en analyse de politiques migratoires et co-auteure d'un travail de comparaison de la situation helvétique avec celles de six autres Etats. Interview.

Quelles différences constatez-vous entre le niveau régional et national des politiques d'intégration étudiées ?

Alors qu'au niveau national les discours tournent principalement autour de questions d'identité ou d'intégration culturelle, les politiques régionales sont plus pragmatiques, avec des thèmes qui affectent directement la vie (voire la survie) des migrant-e-s comme l'accès au marché du travail ou aux prestations sociales.

En même temps, et de manière similaire qu'au niveau national, nous observons que les politiques d'intégration au niveau régional sont influencées par les partis politiques au pouvoir, et pas tellement par des facteurs structurels comme le taux de chômage, la part des étrangers, ou le bien-être économique d'une région.

Nos résultats montrent que les régions avec une forte représentation des partis de gauche développent des politiques d'intégration plus inclusives, par exemple sous la forme d'un accès simplifié aux prestations sociales, tandis que les régions dominées par des

partis de droite ou de droite populiste mettent davantage l'accent sur l'assimilation culturelle, par exemple sur l'apprentissage d'une langue nationale.

Qu'apportent les régions dans cette problématique ?

Les régions peuvent intervenir en l'absence d'une politique nationale en comblant des lacunes. Par exemple, l'absence d'une stratégie nationale pour fournir des soins de santé aux sans-papiers en Italie a motivé des régions comme la Toscane à le faire dans le cadre de leurs services généraux d'aide sociale.

Ensuite, les régions assument souvent le rôle de « laboratoires politiques », qui influencent la formulation de politiques dans d'autres régions ou même au niveau national. Le slogan « encourager et exiger » qui caractérise la stratégie d'intégration suisse a d'abord été développé par le canton de Bâle-Ville, et ensuite adopté par Zurich, avant de devenir un principe directeur de la politique nationale d'intégration.

Cette régionalisation croissante nous a motivées à analyser plus systématiquement les facteurs qui influencent ces politiques régionales d'intégration, mais aussi leur impact politique sur des personnes issues de la migration. Et ceci dans cinq fédérations (Belgique, Allemagne, Suisse, États-Unis et Canada), ainsi que dans deux systèmes quasi fédéraux (Italie et Espagne).

Et justement, qu'en est-il dans ces autres pays ?

Dans les années 2000, dix-huit régions d'Italie sur vingt avaient adopté leurs propres lois sur l'intégration des immigrant-e-s. On peut observer un développement similaire en Espagne et en Allemagne. Aux États-Unis, la législation au niveau des États dans le domaine de l'immigration et de l'intégration, sur l'accès aux prestations sociales ou sur la diversité culturelle, a presque doublé en cinq ans seulement. Et ces tendances régionalistes dépassent le contexte occidental, puisqu'on les retrouve par exemple en Inde, ou en Amérique latine.

Difficile toutefois de dire ce qu'est une intégration réussie...

Il n'existe ni un consensus politique ni académique sur cette question. Une politicienne de l'UDC vous dira probablement que la naturalisation est la récompense d'une intégration réussie, tandis qu'un politicien socialiste vous affirmera que la naturalisation est une condition préalable à une intégration réussie. Dans mes recherches, je définis l'intégration par rapport à une égalité des chances. Si j'observe que des personnes issues de la migration participent aux élections avec une fréquence similaire ou qu'elles sont aussi bien intégrées sur le marché du travail que les Suisses de souche ayant des qualifications comparables, alors je définis cela comme une intégration réussie. Nos recherches montrent que les politiques d'intégration régionales peuvent favoriser cet idéal d'égalité des chances et créer ainsi de véritables citoyens régionaux.

En savoir plus :

Manatschal A., Wisthaler V. & Zuber C. I., *Making regional citizens? The political drivers and effects of subnational immigrant integration policies in Europe and North America*. *Regional Studies*, (2020), 54(11): 1475-1485. <https://bit.ly/3lyzlpW>

« Le racisme systémique existe aussi en Suisse »

Un nom de famille à consonance exotique devient un obstacle sitôt qu'on cherche du travail ou que l'on convoite un logement. Même pour des Suisses ayant fréquenté des écoles de ce pays. Directrice adjointe du Forum suisse de l'étude des migrations de l'UniNE (SFM), Denise Efionayi-Mäder évoque une forme systémique de racisme qu'elle a rappelée à l'occasion de l'étape neuchâteloise de l'exposition *Nous et les autres* venue du Musée de l'Homme à Paris.

Si les dérapages racistes et ouvertement haineux sont assez unanimement dénoncés, des formes moins visibles d'exclusion, qualifiées parfois d'insidieuses, demeurent méconnues du grand public, voire sont rejetées par qui n'en a jamais fait l'expérience. « Le phénomène peut se manifester dans tous les secteurs de la société, mais les conséquences ont sans doute plus de poids dans des domaines incontournables comme le travail, la formation ou le logement », constate Denise Efionayi-Mäder.

Pour les illustrer, des équipes du SFM ont soumis des dossiers de candidature à des postes de travail qui différaient juste par le patronyme figurant dans l'en-tête du dossier. Résultat : les personnes issues de minorités ethniques ou raciales devaient envoyer environ 30% de candidatures supplémentaires pour décrocher un entretien d'embauche. Une deuxième étude ayant pour contexte la recherche d'un logement a montré que les chances de visite d'un logement diminuaient de 5% si on portait un nom kosovar ou turc, au lieu d'un nom suisse.

« La différence paraît petite, mais elle reste significative, quand on sait qu'il ne s'agit là que d'une première étape de l'accès au logement ou au travail. Nous avons donc bien affaire à une discrimination selon l'origine, étant donné que nos tests avaient pour base de comparaison le principe du 'toute chose égale par ailleurs' », commente Denise Efionayi-Mäder. La méthode exclut ainsi d'autres biais potentiels, car toutes les candidatures étaient de nationalité suisse aux profils parfaitement intégrés, avec des diplômes helvétiques.

Pour expliquer ces différences, les économistes parlent de « discriminations basées sur les préférences ». Selon ce concept, les employeurs ou les bailleurs ont une tendance, souvent inconsciente, à privilégier des personnes qui leur ressemblent pour prendre moins de risques, et à en écarter d'autres sur la base d'une seule expérience négative ou d'un préjugé courant. « Le racisme se passe de statistiques ou d'autres données empiriquement fondées, tout comme il se trouvera toujours une blonde-qui-conduit-mal pour confirmer l'apriori sexiste, illustre la scientifique. C'est donc la méconnaissance et l'anticipation de problèmes de discrimination à venir dans une entreprise qui peuvent freiner par exemple l'embauche d'une personne noire. » Du côté de l'école, le constat ne paraît pas plus équitable non plus. « Des études ont démontré que des enseignant-e-s notaient mieux les élèves d'origine étrangère quand les patronymes sur les copies d'examens étaient remplacés par des noms 'bien de chez nous' », relève encore Denise Efionayi-Mäder.

Mais comment remédier à ces biais ancrés dans l'inconscient collectif ? « Il s'agit d'un problème social qu'on ne peut pas réduire aux comportements ou attitudes déviants de quelques personnes isolées, répond la spécialiste. En Suisse, on s'est davantage focalisé sur la lutte contre la xénophobie, autrement dit le rejet des personnes étrangères en général, parfois pour éluder la question sous-jacente du racisme. De ce dernier point de vue, le débat scientifico-médiatique est mieux ancré en Grande-Bretagne et en France.

Reste que la dénonciation des discriminations et les exigences en matière d'égalité s'expriment actuellement avec plus d'aplomb et d'insistance, comme l'illustre le mouvement *Black lives matter*. « Il faut écouter ces revendications attentivement, avant de les rejeter par un réflexe encore assez courant, soutient Denise Efionayi-Mäder. C'est une étape incontournable en direction d'un véritable débat de fond, trop longtemps évité, mais indispensable. Même si elle peut se révéler conflictuelle par moments et que je craigne que le traitement médiatique soit instrumentalisé à des fins polémiques ou de politique politicienne, une telle délibération, c'est-à-dire une confrontation de points de vue critique et nourrie d'analyses doit être menée dans différents domaines de la vie, au sein des institutions, en public et en privé. »

En savoir plus :

Racisme en Suisse, Denise Efionayi-Mäder et Didier Ruedin, Dossier créé pour l'exposition *Nous et les autres, des préjugés au racisme*, SFM, Université de Neuchâtel, 2020
<https://bit.ly/3iAe7dC>



Denise
Efonayi-Mäder,
directrice adjointe
du Forum suisse
de l'étude
des migrations

L'aide sociale, une situation inégalitaire

Une personne étrangère se retrouvant dans le besoin d'être soutenue par l'aide sociale est traitée différemment que si elle possédait la nationalité helvétique, alors même qu'elle a travaillé durant une bonne partie de sa vie en Suisse, là où vit sa famille, là où elle a tissé des liens d'amitié. Car les autorités en charge de la migration peuvent décider de ne pas prolonger, de révoquer ou bien de « rétrograder » son autorisation de séjour ou de résidence.

Cette situation interpelle la professeure en migration, droit et société Christin Achermann qui co-dirige avec Stefanie Kurt, professeure à la HES-SO Travail social Valais, une recherche sur ce sujet. Elle est menée dans le cadre du *nccr – on the move*, un pôle de recherche national consacré à la migration et à la mobilité.

« La personne se trouve déjà dans une situation financièrement difficile et elle est en plus confrontée avec la peur de devoir quitter son lieu de vie si elle n'a pas la nationalité suisse, détaille Christin Achermann. Plus grave, cette peur peut même amener à renoncer à demander de l'aide sociale, alors qu'on y aurait droit. » Un sujet particulièrement d'actualité en ces temps de pandémie de la Covid-19.

A cela s'ajoute le fait que de voir une personne étrangère au bénéfice de l'aide sociale s'accompagne de jugements moraux à son égard. Parce que cette femme ou cet homme n'a pas été en mesure d'éviter l'aide sociale ou d'en sortir, les autorités peuvent considérer cet aléa de la vie comme un échec de son intégration. Elles pourraient en conclure qu'une telle personne ne mérite pas de rester en Suisse. Et qu'un renvoi dans son pays d'origine doit être prononcé. Ce qui, évidemment, ne peut jamais arriver à un ou une titulaire d'un passeport helvétique.

En savoir plus :

Achermann C., Kurt S., Borelli L. M., Niragire Nirere D. et Pflirter L.
Governing Migration and Social Cohesion through Integration Requirements: A Socio-Legal Study on Civic Stratification in Switzerland, *nccr – on the move*.
<https://bit.ly/3iv3QQ6>


 LE THÉÂTRE DE LA CONNAISSANCE

Bienvenue à HEIMATLAND!

Saurez-vous trouver votre place ?



Jeu de rôle théâtral suivi d'une discussion participative sur le thème de la gestion migratoire
 Université de Neuchâtel, Rue A.-L. Breguet 2, du 17 au 19 septembre 2021
Direction & conception : Laure Sandoz & Nicolas Yazgi
 Inspiré librement d'une idée originale développée par ISA Berne



Entrée libre - sur inscription • Informations : www.unine.ch/theatre-connaissance

THEÂTRE DE LA CONNAISSANCE 2021

Bienvenue à Heimatland !

Saurez-vous trouver votre place ?

Un événement théâtral conçu par Laure Sandoz et Nicolas Yazgi, en collaboration avec le *nccr – on the move* et la MAPS, soutenu par le programme d'intégration cantonal (PIC) et la Ville de Neuchâtel dans le cadre de NeuchâToi, ainsi que par l'UniNE et sa Société des Alumni (SAN).

Vendredi 17 septembre, de 19h à 21h30
Samedi 18 septembre, de 19h à 21h30
Dimanche 19 septembre, de 15h à 17h30

Rue A.-L. Breguet 2
2000 Neuchâtel

Ce jeu de rôle théâtral participatif propose une expérience immersive durant laquelle les participant-e-s incarnent le rôle de migrant-e-s de différents statuts arrivant dans un pays inconnu. Il leur faudra comprendre et gérer ce que l'on attend d'elles et eux, formellement et implicitement, pour pouvoir espérer y rester.

Dans un deuxième temps, un débriefing en petits groupes, suivi d'une discussion critique avec des chercheuses et chercheurs spécialistes du thème, permettra aux participant-e-s de nourrir leur regard réflexif sur l'expérience.

Entrée libre
Inscription obligatoire sur : www.unine.ch/theatre-connaissance/home.html

Autres événements de NeuchâToi :
<https://www.neuchatoi.ch/edition-2021/>

UniNews est un dossier de l'Université de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 41, 2000 Neuchâtel. Tél. 032 718 10 40, bureau.presse@unine.ch, www.unine.ch
 Impressum : Presse et promotion de l'Université de Neuchâtel
 Rédaction : Igor Chlebny, Jennifer Keller.
 Suppléments vidéo : Jennifer Keller.
 Photos : Guillaume Perret.
 Layout : Leitmotiv_Fred Wuthrich ; Impression sur papier recyclé FSC : IJC
 Parution : août 2021. Paraît 4 fois par an.